

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
DM-2024-0029, DM-2024-0032, DM-2024-0033, DM-2024-0034, DM-2024-0037

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 11 juin 2024 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur des demandes de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relatives aux immeubles suivants :

DM-2024-0029 – Immeuble sis au 11, rue Lucienne Charrette, lot 4 716 400 :

- Régulariser l'implantation d'une remise sur dalle avec une distance de 30 cm de la ligne latérale de terrain alors que la réglementation exige une distance minimale de 1 mètre ;

DM-2024-0032 – Immeuble sis sur le lot 6 630 982, sur la rue Adam :

- Créer un nouveau lot dont la profondeur moyenne sera de 29.79 mètres au lieu de 30 mètres tel que prescrit à la grille des usages et normes pour la zone HC-172 ;

DM-2024-0033 – Immeuble sis sur le lot 6 498 234, sur la rue Edmour-Daoust :

- Procéder à la construction de mini-entrepôts dont la façade n'aura pas 40% de vitres en façades ;

DM-2024-0034 – Immeuble sis 134, rue Saint-Charles, lot 3 862 443 :

- Reconstruire un perron en cour avant d'une distance de 20 cm de la ligne de lot avant alors que la réglementation exige une distance minimale de 1.5 mètre ;

DM-2024-0037 – Immeuble sis 331, rue Brébeuf, lot 3 861 096 :

- Transformer l'abri d'auto existant en garage attaché alors que la marge latérale existante est dérogatoire à la grille des usages et normes pour la zone H-141 ;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant ces demandes lors de cette séance.

Un document explicatif des demandes de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

Donné à Beauharnois, ce 23 mai 2024.


Me Janie Arseneau, greffière